



Bail commercial reprise facturée

Par **CHOLET**, le **09/01/2017** à **13:07**

Bonjour

Mon propriétaire à la signature de mon bail commercial m'a fait payer une reprise de 6000 euros prétextant avoir lui même fait cette reprise à son ancien locataire en clause il à indiqué que cette somme lui sera acquise en cas de départ. Puis je considérer cette clause abusive. J'ai résilier le bail et lui demande d'exécuter le même principe de location à son futur repreneur soit lui facturer la même reprise et la rembourser après à ma société, tout comme il l'a fait avec le locataire me précédent selon ces dires. Il à refusé. Ainsi que la deuxième solution proposée soit que je récupère l'embellissement représentant la reprise, prétextant que ces aménagements étaient indiqués dans l'état des lieux d'entrée et qu'il exigeait que ceux ci soit intacte à l'état des lieux de sortie il m'a facturé la somme de 6000 euros T T C pour cela cette somme à été réglée. J'ai donc laisser sur place le dit aménagement. Puis je considérer que cette clause est abusive ??

Je vous remercie de votre réponse.
Bien cordialement

Cathy CHOLET